

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal Du 6 octobre 2016

Présents : Christian VERGNES, Maire, Franck ANDRIEU (arrive au point 3 de l'ordre du jour), Marc ANDRIEU, Dominique CAVAROC, Michel COUFFIGNAL, Cédric ENJALBERT, Patrick FRAYSSINHES (départ après le point 6 de l'ordre du jour), Marie-Laure FUGIT, Suzanne GINISTY, Patricia LAUR, David MAZARS, Catherine MOYSSET.

Absent(s/es) excusé(s/es) : Anne-Laure ALBAGNAC (pouvoir à Catherine MOYSSET), Eric CARRARA (pouvoir à Franck ANDRIEU), Bernadette CHAMBRETTI (pouvoir à Michel COUFFIGNAL), Alain CROZES (pouvoir à Marie-Laure FUGIT), Stéphanie CROZES (pouvoir à David MAZARS), Hélène GERAUD (pouvoir à Patricia LAUR), Eric LAGARDE (pouvoir à Suzanne GINISTY).

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

- 1) Achats et ventes de divers biens,
- 2) Création d'un périmètre délimitant les abords à Ceignac,
- 3) Terrain de quilles : choix de l'éclairage,
- 4) Acoustiques de la salle des fêtes de Ceignac,
- 5) Projet d'enquête publique pour la modification de certains chemins,
- 6) Location appartement rez-de-chaussée ancien presbytère de Magrin,
- 7) Dénomination et numérotation des rues des villages,
- 8) Avis sur la délimitation des territoires de démocratie sanitaire proposée par l'ARS,
- 9) Adoption d'un code de bonne conduite pour les activités périscolaires,
- 10) Décisions modificatives,
- 11) Questions diverses.

1) Achat et vente de divers biens

- Au Puech del Rey, l'existence d'une marre dont une partie se trouve sur la propriété BOUDET-DALBIN pose un problème de sécurité pour le voisinage : la solution pour éliminer le danger serait de la combler ; or, M. BOUDET-DALBIN souhaite la conserver car il prétend qu'elle sert de bassin de rétention par temps de pluie et que ses bâtiments sont protégés des inondations.

M. le Maire propose d'attendre les prochaines pluies pour voir si cette marre joue bien le rôle de bassin de rétention.

- Proposition de la famille DAMESTOY Jean-Baptiste d'acquérir, par le biais d'une cession gratuite, la parcelle communale G 1457 contigüe à leur propriété et qu'ils entretiennent depuis environ 10 ans.

France Domaines a réalisé une évaluation de cette parcelle de 358 m² à 12900 euros.

M. DAMESTOY sera contacté afin de lui proposer une vente ou bien une location.

- vente ensemble immobilier de Marie Immaculée

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) de l'Association Immobilière de Ceignac pour les parcelles G 169 et G 170p, reçue le 8 septembre 2016 de la part des notaires associés ARNAUD-LAVILLE-LAMBERT-CALVET-COMBRET.

Les parcelles G 169 et G 170p sont situées à l'entrée sud du village de Ceignac, entre les deux sites de l'EHPAD Marie-Marthe ; elles ont un accès direct sur la voie qui traverse le village.

La situation de cet ensemble immobilier proche du cœur du village de Ceignac paraît tout à fait favorable à la création d'un projet d'intérêt général et semble une opportunité pour la Commune d'autant plus que ce sont les dernières surfaces disponibles libres pour un projet public.

Aujourd'hui, face aux nombreux projets de constructions de maisons individuelles connus à Ceignac et ses environs, la Commune s'interroge sur l'opportunité de créer un pôle dédié à l'enfance comprenant une crèche, un relais d'assistantes maternelles et un centre de loisirs, pôle qui répondrait à l'attente des nouvelles familles qui vont intégrer la Commune ainsi qu'à celles des communes voisines qui transitent par Ceignac et ses abords pour se rendre vers l'agglomération ruthénoise pour leur travail.

M. le Maire précise également que le projet de pôle petite enfance est déjà identifié au sein de la future structure qui regroupera les communautés de communes de Baraqueville, Naucelle et les communes de Calmont, Cassagnes et Ste-Juliette, structure qui sera opérationnelle au 1^{er} janvier 2017.

M. le Maire demande aux élus de se prononcer pour ou contre l'exercice du droit de préemption urbain de la Commune sur le projet de vente des parcelles cadastrées G 169 et G 170p appartenant à l'Association Immobilière de Ceignac.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, après un vote à main levée, se prononce (16 voix pour, 1 abstention) en faveur de l'exercice du droit de préemption urbain sur les parcelles G 169 et G 170p situées à Ceignac, afin de réaliser un projet d'intérêt général à destination de la Commune et d'un territoire plus élargi au vu de la situation géographique de Ceignac. A cet effet, il mandate M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la concrétisation de cette affaire.

2) Création d'un périmètre délimité des abords autour de Ceignac.

M. le Maire informe l'assemblée que la loi LCAP du 8 juillet 2016 sur l'architecture permet de remplacer le périmètre de 500 mètres de protection autour des monuments historiques par un périmètre délimité des abords qui est projeté. Cette démarche permettra de concentrer l'intérêt du service Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) sur des secteurs présentant des enjeux de préservation du patrimoine et de la qualité urbaine.

La procédure pour adopter ce nouveau périmètre consiste à l'adopter et à le soumettre à enquête publique (la même que celle de la transformation du POS en PLU).

Ce périmètre est adopté à l'unanimité.

Franck ANDRIEU rejoint l'assemblée.

3) Terrain de quilles : choix de l'éclairage.

Aujourd'hui, l'éclairage de ce terrain n'est pas aux normes dictées par la Fédération Française des Quilles.

Deux solutions sont proposées : le changement des lampes (une proposition pour poser des lampes de 1500 watts pour 1360 euros) ou bien le changement des projecteurs (un devis à 8 802.00 euros HT pour 10 projecteurs de 2000 watts, un 2^{ème} à 10 711.47 pour 11 projecteurs à 1000 watts et un 3^{ème} à 10 239.00 euros pour 10 projecteurs à 2000 watts).

M. le Maire propose de revoir la solution la moins-disante (changement des lampes) avec la Fédération Française des Quilles pour savoir si cette solution permettra au terrain d'atteindre la norme d'éclairage en vigueur.

4) Acoustique de la salle des fêtes de Ceignac.

La proposition de Sygma Acoustique consistant à définir les principes de solution afin de limiter l'impact sonore de l'établissement en fonctionnement normal vis-à-vis du voisinage immédiat par la rédaction d'un cahier des charges acoustiques afin de permettre la réalisation de travaux d'amélioration de l'isolement acoustique est validée par le Conseil Municipal pour un coût de 2 760.00 euros HT.

5) Projet d'enquête publique pour la modification de certains chemins.

- projet de déplacement du chemin rural de Ségonzac à Albespeyres : cette demande a été effectuée par M. CAYRON de Ségonzac et lui permettrait de déplacer un chemin traversant sa propriété sur le bord de ses parcelles. Un plan d'ensemble est projeté et l'ensemble du Conseil Municipal constate que cette demande est tout à fait légitime et précise que les frais d'enquête, de géomètre et de notaires seront à sa charge.

- affaire chemin piétonnier de Calmont : le géomètre BONNET est venu sur place et nous a fait parvenir un plan des surfaces prises et cédées par les différentes parties : Commune, familles SALAMACK et DELMAS. M. le Maire propose une rencontre sur place avec tous les protagonistes. S'en suivra vraisemblablement une enquête publique pour remettre tout à jour. Les deux enquêtes seraient menées de front.

6) Location du rez-de-chaussée de l'ancien Presbytère de Magrin.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'appartement du rez-de-chaussée de l'ancien presbytère de Magrin est libre, Monsieur Jacques DELPUECH quittant les lieux le 14 octobre 2016.

Monsieur Jérémy GUERIN est preneur de cet appartement à compter du 15 octobre 2016.

M. le Maire donne lecture du bail qui sera signé avec Monsieur Jérémy GUERIN, bail qui fixe le prix de cette location à 300.00 € par mois avec le versement d'une caution égale à un mois de loyer soit 300.00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les termes du bail et mandate M. le Maire afin qu'il signe toutes les pièces nécessaires à la concrétisation de ce bail avec Monsieur Jérémy GUERIN.

Patrick FRAYSSINHES quitte la séance.

7) Dénomination des rues

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le contact pris avec les instances de la Poste qui proposait une mission pour nous aider à donner des noms de rues à tous les villages (sans qu'il y ait des doublons, à assurer l'information auprès des habitants, etc...).

Aujourd'hui, la Poste nous indique qu'ils sont en train de négocier avec le SMICA pour la mise en place d'une telle procédure : M. le Maire propose donc d'attendre la fin de la négociation ; la Poste reprendra contact avec nous.

8) Avis sur la délimitation des territoires de démocratie sanitaire proposée par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

M. le Maire indique qu'il a reçu un courrier de l'ARS demandant de délibérer sur la délimitation de ces territoires. Deux scénarios sont proposés : l'un à l'échelle du Département, l'autre basé sur le regroupement de certains départements limitrophes : pour l'Aveyron, un regroupement avec l'Hérault.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le 1^{er} scénario qui est l'échelle départementale ; en effet, le regroupement de l'Aveyron avec l'Hérault semble peu pertinent eu égard à la différence en terme de population (Aveyron : 278 062 habitants ; Hérault : 1 123 990 habitants) et de problèmes sanitaires.

9) Adoption d'un code de bonne conduite pour les activités périscolaires.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un code de bonne conduite a été établi entre les enfants des classes de CE2, CM1 et CM2 et l'ensemble des intervenants des activités périscolaires. M. le Maire en donne lecture :

CODE DE BONNE CONDUITE DES ACTIVITES PERISCOLAIRES

FAIRE

- Dire Bonjour/Au revoir,
- Ecouter lors de l'appel et des explications,
- Respecter les adultes et les camarades,
- Ne pas parler en même temps qu'un adulte et/ou un camarade,
- Ne pas se moquer,

- Respecter le matériel mis à disposition,
- Rentrer et s'asseoir calmement dans la salle,
- Lors des déplacements être calme et rester derrière les adultes,
- Remercier les intervenants à la fin de la séance.

NE PAS FAIRE

- Couper la parole,
- Des bêtises,
- Bousculer et crier dans les rangs lors des déplacements,
- Dire des gros mots, notamment insulter un adulte et/ou un camarade,
- Etre insolent,
- Crier,
- Aller sur la route.

M. le Maire propose d'ajouter à ce code la même règle de conduite que pour la garderie et la cantine, à savoir que tout enfant ne respectant pas les termes de ce code se verra attribuer un avertissement qui devra être visé par les parents ; deux avertissements entraîneront automatiquement l'exclusion de l'activité périscolaire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents adopte les termes de ce code de bonne conduite.

10) Décisions modificatives

Marc ANDRIEU détaille et propose d'adopter les modifications budgétaires suivantes :

- création d'un programme pour payer le réfrigérateur de la salle du Conseil Municipal : + 280 euros,
- ajouter sur le programme escalier PPE, 1 674 euros pour la réalisation de la rampe,
- créer un programme pour l'acquisition du terrain CASTEAU et son aménagement : 7 000.00 euros

Le tout sera à prendre sur les dépenses imprévues de la section d'investissement.

Concernant l'assainissement, il manque 1 euros au chapitre 014 pour payer la redevance de modernisation des réseaux de collecte à l'agence Adour Garonne (12 476 euros). A voir avec Liliane où on prend ces 1 euro.

11) Questions diverses

→ Pour information, commande est passée auprès du géomètre LBP pour le **relevé topographique à effectuer sur Calmont** pour le dossier aménagement de village et pour un montant de 1 750.00 euros.

→ **L'assemblée générale du club des Quilles** est programmée le 20 novembre 2016 : Cédric ENJALBERT représentera la Commune.

→ **Rallye du Rouergue 2017** : M. le Maire pose la question de savoir si les élus sont favorables au passage de cette course en 2017.

Après un vote à main levée, un élu s'abstient, un vote contre et 16 pour.

→ **La cérémonie du 11 novembre** pourrait se passer à Milhac puisqu'il y aura la nouvelle plaque du monument aux morts. (Alain CROZES recontacte M. JALADEAU pour savoir si la plaque sera prête ou pas).

→ **Voici les prochaines réunions :**

- programmation des réunions publiques dans les villages : 17/11 à Calmont, 24/11 à Magrin, 1^{er}/12 à Ceignac,
- rencontre proposée par le SDIS le 12/10 à 19 h,
- réunion du CCAS le 13/10 à 20 h 30 en Mairie,
- le prochain Conseil Municipal est programmé le 10 novembre et la réunion d'adjoints le mercredi 19 octobre.

→ Le tableau des finances locales de la Commune est distribué aux élus.

→ **Organisation des mini-olympiades** au sein de la future intercommunalité : Stéphanie CROZES et Eric CARRARA sont désignés pour représenter la Commune à ce projet qui consiste à organiser une rencontre sur 1 ou 2 jours autour du sport.

→ **Point sur les chantiers en cours :**

- médiathèque : du retard a été pris pour la pose des vitrages, le chantier sera donc mis hors d'eau par l'entreprise BESOMBES.
- voirie : la réfection des rues de Magrin est reportée à 2017 en raison du chantier en cours de mise en souterrain des réseaux.
David MAZARS indique qu'il a participé à une réunion avec toutes les communes composant le futur territoire de l'intercommunalité pour évoquer la voirie : une harmonisation des pratiques sera nécessaire.
- école de Magrin : l'architecte ENJALBAL restituera ses premières esquisses le 19 octobre à 11 h en mairie (même jour que réunion d'adjoints).

→ **Projet d'aménagement du carrefour de la sortie du lot. Gardin** : 2 scénarios sont possibles : un passage surélevé ou un giratoire, le tout pour essayer de réduire la vitesse à l'entrée du village de Ceignac.

→ **Albinet** : M. POUGET a commencé à effectuer des travaux de remise en état initial de la parcelle sur laquelle il avait réalisé un vivier comme il lui avait été demandé. M. le Maire mandate David MAZARS pour qu'il demande à M. POUGET de terminer ces travaux.

→ **Site de l'Hermitanie** » : des fouilles ont été effectuées cet été par une équipe chapeauté par M. FAU, mais ne seront pas poursuivies.

→ **Future intercommunalité** : les travaux du comité de pilotage se poursuivent pour une mise en place au 1^{er} janvier 2017.

L'ordre du jour est épuisé ; la séance est levée à 23 h 45 mn.